VOL. X. MANITOBA. No 30



LE METIS.

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | ST. BONIFACE, JEUDI, 23 DÉCEMBRE 1880

AVIS IMPORANT

AUX

Voyageurs et Freteurs.

—o—

TRAVERSE DE LA FOURCHE DES GROS VENTRES

—o—

Le public est informé que la Traverse Fisher (ci-devant Boloche) sera en parfaite opération pour l'ouverture de la navigation. Deux grands bacs seront à la disposition des voyageurs. Le chemin Humboldt a subi de grandes améliorations, et un chemin direct a été ouvert jusqu'au reconde la Rivière Saskatchewan donnant une reduction de vingt cinq milles sur ce parcours. Ce chemin traverse le bras de la Rivière Carrot vis à vis l'Eglise. Un pont a été aussi construit en cet endroit, où les voyageurs pourront traverser pour rien. Les côtes de chaque bord de la rivière sont en très bon ordre et les voyageurs seront plus en sûreté qu'à n'importe quelle autre traverse.

A. P. FISHER.

Stobart P. O., 14 Janvier 1880. 3m



Chemin de fer Pacifique Canadien

Soumission pour matériel roulant

ON DEMANDE des soumissions pour la fourniture du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines. Les entrepreneurs devront s'engager à fournir chaque année:

20 locomotives.
16 wagons de première classe, ou wagons lits, selon que pourra l'exiger le département.
20 Wagons de seconde classe.
3 wagons d'express ou de bagage.
3 wagons de poste et wagons fumoirs.
240 wagons de fret couverts.
100 wagons de fret découverts.
2 charrues pour le déblayage de la voie.
2 charrues à neige.
2 charrues en saillie,
40 wagons d'équipe.

Le tout doit être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré sur le parcours du chemin de fer du Pacifique, à Fort William ou dans la Province de Manitoba.

En s'adressant au bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa, le ou après le 15è me jour de mars prochain, on pourra obtenir les dessins, les spécifications et autres détails.

Le soussigné recevra les soumissions jusqu'à JEUDI, le premier jour de JUILLET prochain.

Par ordre,

F. BRAUN,
Secrétaire

Département des chemins de fer et canaux.
Ottawa, 7 février, 1880. 17-f

De Grands Avantages

SONT OFFERTS

à ceux qui voudront acheter des moulins à faucher et des moissonneuses.

Quelques moulins à faucher et des moissonneuses de première classe seront vendus à très bon marché, même aux prix de la manufacture à Ontario pour argent comptant. Aussi, on prendra des bestiaux en échange.

S'adresser à

A. S. MALLOCH.
St Boniface

Des échantillons peuvent être vus au Magasin de M. Joseph Laporte, coin des Avenues Taché et Provencher, St. Boniface.

22 Juin, 1880. 4f

STOBART, EDEN & CIE

Grande Rue—Winnipeg.

Attirent l'attention de leurs pratiques et du public en général sur la grande réduction du prix de leurs marchandises.

VIENNENT D'OUVRIR

Etoffes à Robes, Manteaux en Draps, Manteaux en Pelleterie, Costumes pour danse, Ceinture en Satin et en soie, Ceinture en velour, broché noir et couleur. Draps à manteau pour Dame, Sette de toilettes. Rubans soie satin et pluche, Dentelles point d'Alençon Bruxelle etc., etc.

Et une quantité d'autres Marchandises trop long à énumérer.

Stobart, Eden & Cie

14 Octobre, 1880 —22m

LE DESTRUCTEUR CANADIEN DES DOULEURS

Comme remède de famille est favorablement connu du public, pour avoir soulagé des milliers de personnes affligées ou malades. Dans les cotes, les reins, et la tête aux rhumes à la toux, maux de gorge, dartres, ... crampes de l'estomac, cholera morbus, dyssenterie, coliques, brulures, engelures, etc., etc.

Le Destructeur Canadien des Douleurs est devant le public depuis longtemps; il est très estimé où l'on s'en sert; et quand on en fait usage à temps il ne manque jamais d'apporter un soulagement permanent et on n'a pas connaissance d'un seul cas où il n'a pas donné satisfaction lorsque les directions ont été bien suivies; au contraire tous sont enchantés de ses opérations, et parlent dans les termes les plus flatteurs de ses effets magiques.

Nous parlons de ce sujet par expérience, en ayant fait nous-même une épreuve complète; en conséquence tous ceux qui souffrent des douleurs pour lesquelles il est mentionné, peuvent être persuadés qu'il est un remède souverain.

L'efficacité étonnante du Destructeur Canadien des Douleurs, dans la guérison des maladies pour lesquelles il est recommandé, et ses effets merveilleux à maîtriser les douleurs atroces du Rhumatisme et soulager les affections nerveuses, lui donnent droit au plus haut rang dans la liste des remèdes.

Des commandes arrivent des marchands de remèdes de toutes les parties du pays pour de nouvelles commandes, et tous témoignent de la satisfaction universelle qu'il donne.

Le Destructeur Canadien des Douleurs ne manque jamais de procurer un soulagement immédiat; on le trouve chez tous les marchands de remèdes.

Les médecins l'ordonnent et s'en servent; et aucune famille ne saurait s'en passer après l'avoir essayé.

Prix seulement 25 centins la bouteille.

A vendre chez

TROTT & CIE.
Agent pour la Province de Manitoba
Grande Rue Winnipeg.

DAN'L L. CAREY

AVOCAT, NOTAIRE, &C.

Grande Rue - Winnipeg.

Vis-a-vis le Palais de Justice.

ARGENT PRETE SUR PROPRIETES FONCIERES.

BROWNE OLDFIELD & C.,

GRENETIERS,

Successeurs de W. H. DISBROWE,

Ouvriront au commencement de février à la place anciennement occupée par le Dr COWAN au coin de la Grande Rue et la Rue Bannatyne, avec un stock le plus choisi de

Graines de semences,
" de légumes,
" de fleurs

Importées directement des célèbres grenetiers Américains et Européens.

Les catalogues seront prêts vers le milieu du mois de février et seront envoyés gratis à tous ceux qui en feront la demande.

Winnipeg, 22 Janv., 1880. 2m.

Avis.

Le Dr. T. Fafard a ouvert un bureau à St. Boniface, Avenue Taché, au-dessus du Magasin de M. GEORGE ROY.

Heures de Bureau, de 8 heures à 10 heures A. M., de 1 à 3 P. M. et de 6 heures à 8 heures P. M.

JOSEPH ROYAL

AVOCAT,
SOLLICITEUR,
PROCUREUR ET
NOTAIRE PUBLIC

Bureaux: Maison Radiger, vis-à-vis le Palais de Justice, Grande Rue, WINNIPEG.

2 Juin, 1880.

PERDU!

Voilà à peu près deux mois, deux bœufs, dont un noir avec la figure grisâtre, âgé d'environ six ans, appartenant autrefois à Jérome Fillion de la Pointe de Chênes; l'autre est rouge foncé, âgé de deux ans égaré dans le même temps. Aucune personne qui les ramènera au soussigné sera libéralement récompensée.

A. S. MALLOCH,

St. Boniface, 25 Aout 1880.

ARGENT A PRETER,

La "Manitoba Investment Association"—ou Société de Placements de Manitoba

Prête des fonds sur la garantie de terres en culture et sur des propriétés de ville en de in rapport.

Débentures négociées.

Les frais d'actes et autres sont tarifés par l'Association et mis au plus bas chiffre.

BUREAUX:—bloc de la Banque des Marchands.

A. McARTHUR,
Gérant.

Winnipeg 21 Août 1880.

DES SOUMISSIONS

CACHETEES

Endossées "soumissions pour nivellement et drainage" adressées au soussigné seront reçues au Département des Travaux Publics jusqu'à

Midi, le 10 Septembre prochain,

pour les ouvrages suivants savoir:

1o. Pour enlever de 8000 à 10,000 verges ... dans l'enreg... et le creusement de Colony Creek.

La soumission devra donner le prix par verge cube.

2o. Pour niveler et niveler à demi la grande route qui va au Nord Ouest vers Stony Mountain depuis l'extrémité de la ... Logan.

La soumission devra donner le prix par ... pour le travail qui devra être semblable à celui fait en ..., de même que le prix du fossé et du nivellement sur un côté du chemin seulement.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque certifié de Banque égal à cinq par cent de la somme totale pour l'ouvrage soumissionné; ce chèque appartiendra au gouvernement et le soumissionnaire refuse de compléter le contrat qui lui sera accordé. Tel chèque sera remis au soumissionnaire malheureux, mais dans le cas du soumissionnaire heureux, ce chèque sera retenu comme garantie de la due exécution du contrat.

Pour renseignements ultérieurs et la formule de soumission s'adresser au Bureau du soussigné.

On ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

C. P. BROWN.
Ministre des Travaux Publics.
Bureaux des Travaux Publics
30 Aout 1880.

SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS cachetées marquées "Pour la Surintendance du Nord Ouest du Département des affaires des Sauvages" seront reçues au bureau du soussigné jusqu'à

MIDI LE ... JOUR DE SEPTEMBRE PROCHAIN,

pour l'approvisionnement suivant requis par le Département des affaires des Sauvages pour la Surintendance des affaires du Nord Ouest, savoir:

2,000 sacs de farine XXX.

La livraison devra se faire au Fort Ellice le 15 octobre 1880.

Des échantillons devront accompagner les soumissions.

Toute soumission devra porter les signatures de deux personnes responsables disposées à cautionner l'exécution du contrat.

On pourra se procurer les autres renseignements au bureau du soussigné.

On n'acceptera pas nécessairement la plus basse des soumissions.

JAS. F. GRAHAM,
Surintendant Int. des Sauvages.

Bureau des Sauvages 19 Aout 1880.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE

Canadien.

Soumissions pour Hangards pour Transfert du fret à Emerson.

Le Soussigné recevra des soumissions endossées "soumissions pour Hangars pour Transfert du fret" jusqu'à

MIDI, SAMEDI LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN

pour la construction à Emerson d'un Hangar de 300 pieds de long destiné au Transfert du Fret.

On peut voir les plans et devis et obtenir des blancs de soumissions au Bureau de l'Ingénieur du District à Winnipeg le et après le 2 septembre prochain.

Par Ordre,

COLLINGWOOD SCHREIBER,
Ingenieur en Chef.

Bureaux du Ch. de fer P. C.,
Winnipeg 26 Août 1880.

Département des Chemins de Fer et Canaux.

—o—

SOUMISSIONS.

Des soumissions cachetées et séparées endossées "Soumission pour l'achat du Steamer du gouvernement

"LADY OF THE LAKE"

et "Soumission pour l'achat du steamer du gouvernement

"LOUISE THOMPSON"

seront reçues par le soussigné à Winnipeg jusqu'à midi

Vendredi le premier Octobre prochain.

Le "Lady of the Lake" est en ce moment au Portage ..., Lac des Bois, près de la ligne du chemin de Fer Pacifique Canadien, et le "Louise Thompson" est au Fort Francis.

Pour renseignements ultérieurs s'adresser à

WILLIAM SKEAD,
Agent,
Dépt. des chem. de fer et canaux.

LE "METIS."

Jeudi, 23 Decembre 1880.

NOTES D'OTTAWA.

OTTAWA 11 déc. 1880.

L'adresse au Discours du trône est adoptée ; ce sont MM. Beatty et Vanasse qui l'ont proposée, l'un en anglais l'autre en français, M. Vanasse a dit du projet d'aggrandissement territorial de Manitoba ce qu'il eu fallait dire. Il voit la mesure non sans une certaine inquiétude ; mais il se repose sur l'esprit de justice et de libéralité du gouvernement afin d'empêcher que ce projet ne serve les desseins anti nationaux ou anti-religieux de personne.

—

M. Blake, qui occupe le siége de M. McKenzie, a parlé sur l'adresse, ce qui a été la cause d'une courte séance du soir.

—

Sir John A. Macdonald est très-fatigué, l'anxiété, le travail incessant et les voyages qui ont accompagné ses négociations avec le syndicat l'ont presque anéanti.

—

L'Hon. M. Langevin devient sans conteste le chef du parti de langue française dans le Parlement : son bâptême aurait eu lieu, dit-on, aujourd'hui dans un *caucus* ministériel.

—

Mgr. Taché est parti hier soir pour Montréal où il va baptiser, demain dimanche, deux cloches dont l'une destinée à la mission du Grand Lac des Esclaves et l'autre à lamission de St. Laurent du Lac Manitoba. Le R. P. Gascon donne la première, Mgr. Taché la seconde.

Sa Gâce revient de suite à Ottawa attendre la décision du gouvernement sur certaines matières importantes pour l'achidiocèse et les missions du N. Ouest.

Mgr. Taché jouit d'une santé excellente ; aussi, son activité, son énergie, sa gaiété sont elles revenues comme il y a huit ans. Prions la Providence pour qu'il en soit ainsi encore bien longtemps.

—

On s'attend sous peu à la nomination des commissaires du Recensement; il y en a un par province. Outre ce commissaire, chaque comté aura un assistant commissaire, lequel nommera autant d'énumérateurs ou de *recenseurs* qu'il y a de divisions électorales dans le comté.

On dit que le recensement fait aux Etats-Unis est si incorrect qu'il ne pourra servir de rien. Certains Etats du sud ont gouflé leur population, ce qu'apprenant certaines Etats du Nord se sont empressés d'en faire autant.

—

Le contrat du gouvernement avec le Syndicat du Pacifique est publié le bill d'incorporation du Syndicat y est attaché comme cédule. La discussion s'ouvrira lundi.

Il y a eu réunion (caucus) du parti ministériel aujourd'hui afin d'entendre les explications du gouvernement sur les négociations au sujet du Pacifique, et décider la ligne de conduite à suivre en Parlement. Le parti est unanime, et l'opposition ne saurait entamer nos rangs. Il y aura, sans doute bien des discours et une foule d'amendements, mais la mesure passera.

—

Manitoba n'est représenté en Parlement que par un seul de ses députés, l'Hon. M. Royal. On attend les autres sous peu. Il en est de même pour la Colombie Britannique ; seul M. de Cosmos est ici.

—

OTTAWA, 13 décembre 1880.

La séance d'aujourd'hui s'ouvre par un débat très vif sur un avis de motion de l'Hon. M. McKenzie, demandant au gouvernement de communiquer à la chambre tous les documents se rattachant aux diverses offres faites par d'autres que par les membres du Syndicat pour entreprendre la construction du chemin de fer Pacifique Canadien. Le Parlement, dit il, a besoin d'avoir ces documents, avant d'aborder la discussion du contrat du Syndicat.

Sir John s'y oppose pour la bonne raison que le gouvernement n'a pas reçu d'autres offres que celles du Syndicat. Il est vrai que certaines propositions ont été faites, mais leurs auteurs, après discussion, n'ont pas cru de voir y donner suite. De sorte que ces offres ont été retirées.

MM. Huntington, Blake, Anglin Sir Charles Tupper, Langevin Mills Kirkpatrick et L'aurier, ont pris part au débat qui a duré une grosse heure.

Le non sens de la conduite de M. McKenzie est évident, car comment peut il prétendre passer jugement sur la décision prise par les auteurs de ces propositions sur ce qu'ils ont cru devoir faire ? Et puis, tout gouvernement a le droit de déclarer sur sa responsabilité s'il est opportum ou non de communiquer tel ou tel document à la chambre.

La vivacité de ce débat du côté de l'opposition fait pressentir des orages.

Il y a eu vote pris ; c'est le premier : cent onze pour le gouvernement ; cinquante un contre.

—

L'ordre du jour était épuisé, et l'Orateur venait de mettre aux voix le dernier *item* à savoir que la chambre se forme en comité général, demain mardi, 14, pour à la prise en considération de résolutions suivantes par Sir Charles Tupper :

"Qu'il est expédient d'octroyer et "affecter la somme de vingt cinq mil-"lions de piastres, conformément "aux termes du contrat concernant "le chemin de fer du Pacifique cana-"dien transmis à cette Chambre par "Son Excellence le Gouverneur-"Général par son message en date "du 10 Décembre.

"Qu'il est expédient d'octroyer et "affecter vingt cinq millions d'acres "de terre dans les territoires du "Nord-Ouest, conformément aux "termes du dit contrat transmis tel "que susdit"

L'Hon. M. Blake s'est levé et a proposé en amendement que ces résolutions ne soient discutées que mercredi le cinq de janvier prochain

Sir John s'y est fortement opposé et le vote a été pris de nouveau donnant le même résultat que sur la motion M. McKenzie.

Le feu est décidément aux étoupes, voilà déjà deux batailles, et deux victoires pour le gouvernement.

La chambre s'est ajournée après ce vote.

—

La nouvelle compagnie du Pacifique canadien ou Syndicat demande et le gouvernement lui a concédé des avantages considérables : le contrat que nous avons sous les yeux en fait foi.

Vingt cinq millions de piastres, vingt-cinq millions d'acres de belles et bonnes terres, le don gratuit de tous les travaux déjà faits ou commencés sur la ligne, l'engagement de terminer aux frais du pays toutes les sections déjà commencées entre la Rivière Rouge et la Baie du Tonnerre et entre Kamloops et Yale avant d'en faire la cession pure et simple au syndicat, en d'autres termes en don équivalant à environ vingt sept millions sept cent mille piastres, le privilége d'importer en franchise tous les matériaux de construction et d'équipement, l'exemption de toute espèce de taxes des terres du syndicat, le contrôle obsolu sur toutes les lignes d'embranchement et les chartes à octroyer ou déjà octroyées : telles sont en abrégé les avantages concédés à cette puissante corporation. Ce sera un Etat dans l'Etat *Imperium in imperio*.

—

Voici les noms des signatures des contrat lequel est daté d'Ottawa le 21 Octobre 1880.

Charles Tupper Ministre des chemins de fer et canaux, *George Stephen* (Banque de Montréal), *Duncan McIntyre* (Canada Central Railway), *J. S. Kennedy* (de New York), *R. B. Angus. J. J. Hill* (Propriétaires du *St. Paul Minneapolis et Manitoba Railway*), *Morton Rose et Cie*, (Banquiere de Londres), *Kohn. Reinach et Cie* (Banquiers de Paris et Francfort).

—

Le contrat se compose de vingt deux closes. La première section du Bill d'Incorporation du Syndicat porte comme Directeurs provisoires les noms suivants, savoir : George Stephen, et D. McIntyre de Montréal J. S. Kennedy, banquiers de New York, Morton, Rose et Cie, d'Angleterre ; Kohn, Reinach et Cie, banquiers de Paris, R. B Angus et J. J. Hill, de St. Paul Minn : le titre de la compagnie sera celui de "La compagnie du chemin de fer du Pacifique

LEGISLATURE PROVINCIALE.

QUATRIÈME PARLEMENT.

—

Deuxième Session.

—

VENDREDI, 17 décembre 1880.

L'Orateur ouvre la séance à trois heures p.m.

L'Hon. M. Norquay présente le rapport du comité spécial chargé de former les comités permanents pour la présente sesion. Ces divers comités sont composés comme suit :

Comptes Publics.

Les Hons. MM. Norquay, Girard, Walker et Brown, et MM. Hay, Ross, La Rivière, Smith, Sutherland, McMillan, Cowan, Drummond, Lipsett et Winram.

Priviléges et Elections.

L'Hon. M. Girard et MM. Ross, Sutherland, Winram, Lipsett, Cowan, Drummond, Taillefer, Laughlin et Breland.

Agriculture.

Les Hons. MM. Goulet, Norquay, Girard et Walker, et MM. McMillan Ross, Aikins, Sutherland, LaRivière et Hay.

Bills Privés.

Les Hons. MM. Walker, Norquay, Girard et Brown, et MM. McMillan, Aikins, LaRivière, Ross et Sutherland.

Impressions.

Les Hon. MM. Norquay et Brown, MM. Greenway, McMillan, Aikins, Ross, Drummond, Lipsett, Winram, LaRivière, Kittson et Cowan.

Ordres Prrmannents.

Les Hon. MM. Norquay et Walker. et MM. Hay, Murray, Sutherland, LaRivière, Drummond, Carney, Greenway et Winram.

Ce rapport est adopté.

—

L'Hon. M. A. Girard présente ensuite le Rapport des RR. Sœurs de la charité de Saint Boniface pour l'année courante.

L'Hôpital général de St. Boniface comprend quatre fondations :

1o L'Hôpital proprement dit, dans lequel 94 malades ont été soignés dans le cours de l'année, de ce nombre 6 sont décédés, 78 ont laissé l'établissement et 10 reçoivent encore les soins des Révérende Soeurs. Du total des patients 67 étaient Catholiques et 27 Protestants. Le nombre total de jours passés à l'Hôpital par les malades a été de 2 554.

2o L'orphélinat a eu 40 orphélines entretenues et instruites dans le cours de l'année. De ce nombre une est décédée, 13 ont été adoptées par des parents et 26 restent aujourd'hui à l'institution.

3o L'Asile des infirmes qui contient cinq femmes âgées et infirmes dont deux idiotes.

4o Le couvent dont les sœurs ont durant l'année fait 358 visites à domicile aux malades, passé 121 nuits à leur chevêt et fourni 403 doses de médecine.

Ce rapport est renvoyé au comité des Impressions.

Deux comités sont ensuite nommés à la demande de l'Hon. M Brown pour préparer une adresse au Gouvernement Fédéral, demandant des améliorations sur la rivière Assiniboine et ausssi sur la rivière à la Perdrix.

L'Hon M. Norquay donne avis qu'il introduira à la prochaine séance, un Acte touchant l'extension des limites de la Province.

L'Hon M. Walker, introduira les mesures suivantes :

Un Acte pour amender l'Acte des cours de Comté.

Un Acte touchant l'érection d'un nouveau Palais de justice et d'une nouvelle Prison pour la Province.

M. LaRivière, inroduira les mesures suivantes :

Un Acte pour encourager l'introduction et l'établissemment de manufactures dans cette Province.

Un Acte pour amender l'acte concernant les sociétés d'agriculture de divisions Electorales.

Un Acte pour amender l'Acte concernant l'élection des membres de l'Assemblée Législative de la Province de Manitoba.

M. Sutherland propose ensuite secondé par M. Carney, l'adresse en réponse au discours du trône.

Le jeune député de Kildonan eut peut-être mieux fait d'imiter le silence d'or du nouveau député d'Emerson. Il est plus sage de ne rien dire que de dire des riens.

La chambre s'ajourne à lundi le 20.

Un present utile.

—

Messieurs J. B. Rolland et fils, libraires à Montréal ont eu l'heureuse idée de publier à l'occasion du renouvellement de l'année, une nouvelle édition des *Souhaits de Bonne Année par Saint François de Sales.* Que de pieuses pensées, que de bons conseils, que d'heureux souvenirs et souhaits sont contenus dans ce petit livre, qui forme dix chapitres ayant chacun pour titre un souhait particulier, souhaits le chrétien, d'ami, de vrai serviteur de Dieu.

Cet opuscule vient bien en son temps et il serait à désirer qu'il accompagne chaque présent fait à l'occasion du renouvellement de l'année, car chacun y puisera des leçons utiles en même temps qu'on y trouvera une lecture attrayante par son bon goût et son style élevé.

Cet opuscule sera expédié par la poste pour 5 cents chaque, 50 cents la douzaine ou $3,000 le cent.

Les rigueurs du Minnesota.

—

Aux Canadiens de la province de Québec qui s'imaginent que l'ouest des Etats-Unis et le Minnesota en particulier sont le par dis terrestre de l'émigrant, nous conseillons de lire ce qui suit, que publie le *Canadien* de St Paul du 25 novembre.

" L'arrivée soudaine de l'hiver à créé, dans certaines localités, une demande si considérable de bois de chauffage qu'il y a lieu de craindre que les familles les plus pauvres ne soient exposées, faute d'argent, à souffrir des rigueurs du froid. On a été obligé, en quelques endroits, de recourir aux clôtures, et même aux remises, pour protéger les femmes et les enfants contre une mort certaine.

" Le prix du charbon est, à cause de la rareté de l'article sur le marché, monté de huit à dix piastres et demie la tonne.

" Dimanche soir, durant la nuit, le thermomètre marquait 14 degrés en bas de zéro.

" Les loups, poussés par la faim, commettent, dit-on, beaucoup de dégâts dans le comté de Washington. On les voit, chaque soir rodant autour des bergeries dans le canton de McClean, et plusieurs ont été forcés, en conséquence, de tuer leurs moutons pour les faire échapper à une destruction certaine."

NOUVELLES DIVERSES.

—

Nous disions, l'autre jour, dit *l'Union* de Paris, que lord Lyons, ambassadeur britannique, avait demandé l'autorisation pour les Passionistes anglais. Cela n'est pas tout à fait exact. Lord Lyons a revendiqué pour eux le droit de vivre en France comme ils l'entendent, et en commun si cela leur convient. Le gouvernement, enface de l'ambassadeur d'Angleterre, à consenti immédiatement. Nous verrons donc à Paris ce fait étrange que des religieux étrangers pourront vivre en communauté quand des religieux français sont expulsés.

—

Le *Journal d'Alsace* rappelle que la Légion d'honneur compte huit femmes parmi ses légionnaires : Mlle Dodu [Julliette] directrice de la station télégraphique de Montreuil sous-Bois [Seine], nommé chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, a intercepté des dépêches au péril de sa vie en 1870 et a été sauvée par la cessation des hostilités ; Mme Abicot, femme du maire de la commune d'Oison (Cher), pour avoir défendu la mairie contre plusieurs hommes armés : Mme Dusouillet, en religion sœur Ste Helène, supérieure de l'hospice de Jonaire [Seine et Marne] ; Mlle Chagny en religion sœur Barbe, supérieure de l'hôpital de la Grave à Toulouse ; Mme Massin en religion sœur Jeanne-Claire, supérieure des Filles de la charité à Compiègne ; Mlle Rosalie, dite Rosa Bonbeur, peintre décorée en 1865 ; sœur Perlin, à Toulouse, en récompense de son dévouement pour les inondés (1875) ; Mme Lefebvre, en religion sœur Onésime supérieure des sœurs de St Joseph de Cluny, à la Martinique [1875].

Sur huit femmes décorées, on en compte donc cinq qui sont religieuses.

Un garçon de cœur.

Le fait suivant est arrivé dans un des principaux restaurants de Grenoble.

C'était l'époque de la seconde retraite écclésiastique. A l'heure du déjeuner, plusieurs prêtres et un certain nombre d'autres personnes se trouvaient à table dans la grande salle lorsque deux officiers entrèrent, deux officiers de réserve cro yons nous.

Au moment de prendre place, l'un deux, jetant un regard de mépris sur les écclésiastiques présents, dit à haute voix :

—Que font ici ces cafards? Ne peuvent-ils pas menger dans leurs trous, au lieu de nous imposer leur répugnant contact?

Ces odieuses paroles ne restèrent pas sans réponse. Le garçon chef du restaurant s'approcha de l'insolent et lui dit :

—C'est vous monsieur, qui devriez rester dans votre trou pour y manger, car on voit bien que vous n'avez pas l'habitude de faire dans des endroits convenables.

Irrité de cette réplique méritée, l'officier leva la main : le garçon tenait dans la sienne une bouteille vide :

—Si vous essayez de me toucher dit-il à l'impertinent personnage, je vous brise la bouteille sur la figure. Mais je suis bien tranquille : je sais que vous ne vous aventurerez pas à le faire. Quand on est assez lâche pour attaquer des hommes qui ne peuvent se défendre, on est lâche pour tout le reste.

Pendant ce colloque animé, la salle entière manifestait son approbation pour le spirituel et courageux langage du garçon.

Quant à l'officier, il était comme on dit vulgairement, dans une fureur bleue.

—Je vais vous faire chasser, s'écria-t-il—et s'adressant au maître du restaurant, il lui offrit une somme assez forte s'il consentait à renvoyer immédiatement son employé : ce fut lui qui on pria de sortir sans délai, et il dut exécuter une retraite qui n'avait rien de glorieux.

S'il est affligeant de voir l'uniforme français déshonoré de cette façon par un individu dépourvu de toute es èce d'éducation, il est consolant de trouver des hommes de cœur comme celui dont nous venons de raconter l'intervention énergique, pour rappeler aux convenances les plus élémentaires ceux qui s'en écartent si brutalement.

Lamentable.

Il y a quelques jours, un pauvre homme arrivait avec sa famille d'une des paroisses du bas du fleuve à Hochelaga, dans l'espérance d'y trouver de l'ouvrage. Malheureusement le voyage lui avait couté plus cher qu'il n'avait prevu, et il ne lui restait plus un sou, quand il arriva. Il chercha de l'ouvrage et ne put en trouver Pour comble de malheur il avait une maladie qui l'empêchait de se livrer à des travaux durs. Il avait une femme de cœur et d'énergie qui ne se laissant pas décourager, allait du matin au soir demander de l'ouvrage. Enfin, à force de supplications, elle réussit à faire entrer ses deux garçons à la manufacture de coton Hudon. On put acheter un peu de pain, mais c'était à peu près tout.

Quelques jours après le père obtenait lui-même de l'ouvrage; c'était de l'ouvrage dur, dangereux pour lui, mais mourir d'une façon ou de l'autre lui parut indifférent.

D'ailleurs, il avait entendu dire qu'on l'accusait de paresse. Il se mit à la besogne, et malgré le mal qui le torturait, il fit sa journée. Mais le soir il tombait malade. On envoya chercher le prêtre. Quand il entra, il faisait noir dans la maison, il demanda de la lumière On lui répondit qu'on n'avait ni chandelle ni huile. Il envoya l'un des enfants chercher une chandelle chez un voisin, et alors il apperçut couché sur le plancher le pauvre homme qui se mourrait. Il n'y avait dans la maison ni lits, ni meubles. Les enfants étaient étendus sur le plancher et avaient à peine de quoi se couvrir. Ce spectables toucha profondément le bon prêtre.

Il administra le malade qui mourut aussitôt, et fit appel à la charité publique en faveur de cette pauvre famille. Quand on connut ce qui se passait les secours arrivèrent en abondance. On remplit la maison de vivres de linge et de hardes. La pauvre femme disait en voyant arriver tout cela; quand je pense que mon pauvre mari est mort en grande partie parce qu'on n'avait pas assez de quoi manger et qu'à présent j'en ait trop. Oh! Si c'était venu plustôt, il ne serait pas mort.

Nouvelles Locales

—Nous n'avons pas de messe de minuit à la Cathédrale.

—Sa Grace Mgr l'archevêque de Saint Boniface doit, dit-on, être de retour pour le premier de l'an.

—M. Joseph Beaubien a reçu un assortiment d'étrennes de Noël et du jour de l'an.

—L'ajournement de la Chambre a lieu aujourd'hui et se réunira de nouveau en mars prochain.

—L'Hon. M. le Sénateur Girard part la semaine prochaine pour aller pendre son siége à Ottawa.

—La nomination du Préfet et des conseillers dans chaque municipalité, pour la nouvelle année, aura lieu mardi prochain.

—M. Joseph Lambert de Winnipeg a vendu son établissement sur la rue Notre Dame à MM. Lucier et Lachapelle.

—Nous avons eu de la neige en quantité suffisante pour rendre les chemins très beaux. La température est magnifique.

—L'acte pour l'agrandissement des limites de la Province a été adopté par la chambre après un débat assez vif.

—M. J. C. S. Royal part lundi prochain pour Montréal où notre jeune concitoyen se propose de passer quelques semaines de vacances. Heureux voyage.

—Il y a eu grand dîner chez Son Excellence le Lieutenant Gouverneur Cauchon mardi dernier. Tous les membres et les officiers de l'Assemblé Législative étaient invités.

—Les débats de la chambre ont été très intéressants durant les derniers jours et nous espérons pouvoir en donner un compte rendu détaillé dans notre prochain numéro.

—Le Conseil Municipal de Saint Boniface, sous la présidence du conseiller Carrière a passé un règlement accordant une indemnité aux conseillers sur proposition du conseiller Nadeau, secondé par le conseiller Marion.

—A l'occasion des fêtes de Noël et du jour de l'an, MM. Stobart Eden & Cie. ont fait une réduction considérable sur leurs articles de fantaisie L'occasion est bonne pour ceux qui ont quelque présent à faire Il y en a pour tous les gouts et à tous les prix, et nous conseillons au public d'aller les examiner.

—*MERRY CHRISTMAS!!!*

Annonces Nouvelles

Mis a l'enclos.

Depuis le 11 courant, à l'enclos de St-Charles, cinq animaux d'un an, dont trois genisses rouge et blanc, un veau rouge et blanc et un veau-mâle rouge et blanc (tacheté). Le propriétaire est requis d'en prendre possession et payer les dépenses encourues, à défaut de quoi il sera disposé de ces animaux selon la loi.

Depuis le 4 courant, un bœuf brun foncé, blanc sous les flancs, une barre blanche sur la hanche droite et à courte queue. Le propriétaire est requis d'en prendre possession et payer les dépenses encourues : à défaut de quoi il sera disposé de cet animal selon la loi.

FRANK NESS,
Gardien d'enclos.

St. Charles, 16 déc. 1880 30

Succession de feu F. Trudel.

AVIS PUBLIC.

Toutes les personnes endettées envers la succession de feu Félix Trudel, en son vivant de St. Boniface, dans le comté de Selkirk, et la Province de Manitoba, sont priées de payer aux soussignés sous le plus court délai.

Toute réclamation contre la dite succession devra être produite immédiatement et nulle réclamation ne sera reçue si elle n'est attestée par la partie intéressée.

A. A. C. LA RIVIERE,
GEORGE ROY,
Administrateurs.

St Boniface, 16 décembre 1880 29

Trouvé

En octobre dernier, à Lorette, un bœuf rouge, âgé de six ans

Le propriétaire pourra le ravoir en payant les frais encourus et en s'adressant à

P H PRINCE
Hôtel National

29

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session pour obtenir la passation d'un acte pour incorporer une compagnie qui sera appelée "La Compagnie du chemin de fer Sud Est" avec pouvoir de construire et maintenir une ligne de chemin de fer partant de Winnipeg et se dirigeant au Sud Est vers un point au Sud Ouest ou près d'un point Sud Ouest du Lac des Bois avec pouvoir de bâtir et exploiter des vaisseaux ou toute espèce de vaisseaux sur le dit Lac et ses tributaires.

WM. McDOUGALL.
Solliciteur pour les Petitionaires

2 Dec —m



BILLS PRIVÉS.

AVIS.

Nulle demande de Bill Privé (Règle 48) ne sera reçue par la Chambre après

Mardi, le 21e jour de décembre prochain,

Ni aucun Bill Privé ne devra être présenté à la Chambre après

Samedi, le 25e jour de décembre.

THOS. SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25



Legislature Provinciale.

AVIS.

Substance des règles et règlements relatifs aux avis qui doivent être donnés au sujet des Bills Privés.

Les personnes qui ont l'intention de s'adresser à la Législature de Manitoba pour demander la passation de Bills Privés impliquant un privilège ou profit exclusif, soit privé ou collectif, ou l'amendement d'un Acte antérieur de même nature, sont notifiées qu'en vertu des règlements de l'Assemblée Législative publiés au complet dans la *Gazette de Manitoba*, elles sont tenues d'en donner un avis de quatre semaines dans la dite *Gazette de Manitoba* et dans deux autres papiers-nouvelles publiés en langue anglaise, et dans un publié en langue française, et de transmettre au greffier de la chambre, copies des papiers-nouvelles contenant les premières et dernière insertions de tel avis.

Toute personne demandant la passation d'un Bill Privé est tenue de déposer entre les mains du greffier de la Chambre, dans le cours de la semaine qui suivra la publication de tel avis dans la *Gazette de Manitoba*, copie du dit Bill, avec une somme suffisante pour en payer l'impression en la traduction, à part les frais d'impressions de l'Acte dans les Statuts.

Nulle demande de Bills Privés ne sera reçue par la Chambre après les premiers cinq jours de la session.

THOMAS SPENCE,
Greffier de l'Assemblée Législative.

19 Novembre, 1880.

Avis Public

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorporer une Compagnie qui sera appelée : "La compagnie de chauffage de Winnipeg," aux fins de construire et distribuer par les maisons de la ville de Winnipeg de l'eau chaude, de la vapeur ou de l'air afin de chauffer.

BAIN & BLANCHARD.
Soliciteurs pour les Requerants

Winnipeg 17 nov. 1880—4s—25

Avis Public

Est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, d'un Acte pour incorporer "la Compagnie du Chemin de fer du fleuve la Paix," avec pouvoir de construire une ligne de chemin de fer à partir d'un point sur la Rivière au Lait ou sur la Rivière du Ventre dans les Territoires du Nord-Ouest, et se dirigeant vers le nord jusqu'au fleuve La Paix, avec pouvoir de posséder, construire et exploiter les cours d'eau et les baies sur les rivières qui se trouvent sur ce parcours.

BROWN & WELLS.
Solliciteurs pour les Requérants.

11 nov—j10 déc.

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite par l'Honorable J. Norquay, l'Honorable C. P. Brown, E. P. Leacock, D. L. McDougall, W. Osborne Smith, W. Ramsay, W. N. Hood, W. Standish Lowe et Asa Westover, à la Législature Provinciale de Manitoba, à sa prochaine session, pour la passation d'un acte d'incorporation leur permettant de construire et exploiter une ligne de chemin de fer qui sera appelée "Le Chemin de fer de Winnipeg, Morris et West Lynne," à partir de Winnipeg à West Lynne avec embranchements et lignes d'éperon, et d'acquérir, exproprier et tenir telles terres et propriétés qui seront nécessaires à la construction et à l'entretien des dites lignes et embranchements.

J. A. M. AIKINS,
Solliciteurs pour les Requérants.

17 nov—1m—25

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte pour incorpore une compagnie qui sera appelée "La compagnie des aqueducs de la ville de Winnipeg," aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement de l'eau.

ROSS & KILLAM,
Solliciteurs pour les Requérants.

Winnipeg, 19 novembre 1880. 25—4f

Avis

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un acte amendant l'acte passé dans la 43e année du règne de Sa Majesté, chapitre 35 et intitulé : "Un acte pour incorporer la Compagnie de Lumière Electrique et au Gaz de Manitoba." Daté à Winnipeg ce 19e jour de novembre 1880.

A. C. KILLAM,
Solliciteur pour les Requérants.

25—4f

Avis public.

Est par le présent donné que demande sera faite à la prochaine session de la Législature Provinciale pour un Acte pour incorporer une compagnie qui sera appelée "La Compagnie des Aqueducs de Winnipeg" aux fins de distribuer à travers la ville de Winnipeg et les environs un approvisionnement d'eau.

BAIN & BLANCHARD.
Solliciteurs pour les Requérants.

Winnipeg 17 nov. 1880—4s-25.

AVIS.

Est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement de la Puissance du Canada, à sa prochaine session par la Compagnie du Pont de l'Assiniboine pour obtenir un amendement à sa charte par un Acte lui donnant le pouvoir de construire, entretenir et exploiter un pont pour le trafic ordinaire et les passagers sur la Rivière Rouge, lequel sera construit de quelque endroit dans les limites de la cité de Winnipeg à un point vis-à-vis sur l'autre côté de la rivière, avec droit de percevoir des péages sur le dit pont pour le trafic du transport ordinaire des voitures et des passagers à des taux n'excédant pas les suivants, savoir :

Piétons, aller ou retour, deux cents;

Cavalier avec cheval ou mule, aller ou retour, six cents :

Animaux libres, par tête, excepté les moutons, les cochons et les poulains du printemps qui suivent leur mère, aller ou retour, cinq cents;

Moutons et cochons, par tête, aller ou retour, deux cents;

Charrette, carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre véhicule traîné par un seul animal, aller ou retour, douze cents et demi;

Charrette, carosse, wagon, buggy, sleigh, cutter ou autre véhicule traîné par deux animaux, aller ou retour, vingt-cinq cents.

Les péages ci-dessus comprendront la charge *bonâ fide* de chaque véhicule.

La hauteur des arches du pont ne sera pas au-dessous de dix-huit pieds au-dessus des eaux basses; les intervalles entre les culées ou piliers ne sera pas au-dessous de cent pieds.

Un pont tournant sera construit sur le dit pont de manière à permettre lorsqu'il sera ouvert un passage de pas moins de quatre-vingt pieds.

Les plans et dessins du dit pont ainsi que de la section tournante ou à pivot seront soumis à l'approbation du Gouverneur-Général en Conseil.

BAIN, BLANCHARD & McCOLL.
Solliciteurs des Requérants.

Winnipeg, ce 8 novembre 1880. 2m

Avis Public

Est par le présent donné que la Compagnie du Chemin de fer de Colonisation Sud-Ouest de Manitoba (*Manitoba South Western Colonization Company*) s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour en obtenir tel amendement à sa Charte d'Incorporation qui lui donne le pouvoir de construire une ligne de chemin de fer entre le quarante-neuvième et le cinquante unième parallèle de latitude septentrionale, à partir des terrains houillers de la Rivière Souris jusqu'aux Montagnes Rocheuses.

DAVID YOUNG.
Secrétaire.

11 nov—j 10 déc.

Avis

Est par le présent donné que l'on s'adressera au parlement du Canada, à sa prochaine session, pour obtenir un acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer Westbourne et Nord-Ouest, dans le but de construire et exploiter une voie ferrée depuis Portage la Prairie, en la province du Manitoba, croisant le chemin de fer Canadien du Pacifique à quelque endroit entre les rangs cinq et neuf, ouest, et courant dans une direction nord-ouest jusqu'à un point à ou près des fourches de la Saskatchewan.

J. A. M AIKINS,
Solliciteurs pour les requérants.

17 nov—2m—25

Depuis ce jour jusqu'a la fin de 1881

Une Piastre !!

Le *Mail* (Toronto) est au premier rang des journaux et dépasse ses rivaux. Le mieux écrit, le mieux informé et le plus influent des journaux canadiens, il fait honneur à l'esprit d'entreprise de nos compatriotes. (*Brampton Conservator.*)

Le "Mail" Hebdomadaire.

Le meilleur marché et le premier en Amérique. Il nous reste des *Annuaires* dont la valeur est plus grande qu'aucun manuel agricole de trois piastres d'abonnement. Nous enverrons un *Annuaire* à tout abonné, tant qu'il nous en restera.

Nous ferons plus!

Nous enverrons *gratis* à chaque abonné du *Mail* hebdomadaire de 1881 un *Annuaire* de 1881 en voie de préparation.

Ainsi les abonnés nouveaux recevront
Le *Mail* hebdomadaire pour 15 mois,
L'annuaire agricole de 1880,
L'annuaire agricole de 1881.

Le tout pour UNE PIASTRE!

S'adresser
THE "MAIL,"
Toronto.

Jan—25

BROCHE A CLOTURE !

Ayant été nommé Agents pour la plus GRANDE COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE BROCHE OU FIL DE FER A CLOTURE, dans l'Amérique, nous sommes prêts à remplir toutes les commandes qu'on voudra bien nous confier, article bien supérieur à tous les autres.

MULHOLLAND FRÈRES.

FERRONNERIE

Mulholland Frères

ENSEIGNE DE LA

SCIEROUGE

GRANDE RUE,

WINNIPEG

Mulholland Frères

Coutellerie,	Limes,
Argenterie Plaquée,	Serrures,
Cuillères et Fourchettes,	Peintures,
Rasoirs,	Boîtes,
Fer,	Etrilles,
Huile de Charbon,	Brosses,
Lampes et Lanternes,	Moulins à Café,
Planches à tuyauter,	Patins,
Clochettes pour Sleighs,	Vernis à tuyaux,
Ficelle,	Cirage,
Lignes,	Balances,
Outils de Menuisier,	Cribles,
Peintures,	Teintures,
Fers à repasser,	Pièges,
Huiles,	Fil de laiton,
Térébenthine,	Fusils, 1ère qualité
Vernis,	Poudre,
Vitre,	Plomb,
Mastic,	Cartouches,
Câble,	Boîtes,
Etoupe,	Colliers à chien,
Toile à emballer,	Hameçons,
Courroies de cuir,	Pompes,
Cuir,	Tuyaux de plomb
Fourches à foin,	Tuyaux de fer,
Fourches à fumier,	Boyaux (hose),
Manches,	Lavoirs,
Bêches,	Couchettes de fer,
Casseroles en faïence,	Poêles,
Pelles à grain,	Chaudrons,
Faux,	Jougs à bœufs,
Crochets,	Fer,
Pics,	Acier,
Défricheur,	Enclumes,
Grattes,	Vis,
Tarières pour la terre,	Marteaux,
Haches,	Fer à cheval,
Scies,	Clous à cheval

POELES

Poêles de cuisine, Poêles de salon, ...éles, Poêles à charbon,

FERBLANTERIE

Un assortiment complet en magasin ; réparations et commandes reçues et remplies.

OUTILS.

Nos instruments aratoires, outils de menuisiers, haches, etc., sont de la meilleure qualité, et nos prix très raisonnables.

VENANT D'ARRIVER.

Un char de papier de goudronner pour maisons. Clous à broches. Huile de charbon. Poêles de cuisine et de salon.

Mulholland Frères.

Winnipeg, 1er Mai, 1879. la

CONSOMPTION.

GUERIE POSITIVEMENT.

Tous ceux qui souffrent de cette maladie qui sont désireux de se guérir devraient avoir les CELEBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU Dr KISNER. Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGE et les maladies de POUMONS. Afin de vous convaincre que nous ne cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *franco* ... UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincu de la guérison que ces poudres peuvent opérer. Si votre vie vaut la peine d'être sauvée, ne négligez pas de faire l'essai de ces remèdes, car ils vous guériront sûrement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis ou du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

ASH & ROBBINS,

360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Juil. 1877. 1an

LA

BOULE ROUGE

MAGASIN DE NOUVEAUTES

HARDES FAITES

ET

Etablissement de Tailleur.



Assortiment complet dans chaque ligne aux prix les plus bas.

Nouvelles Marchandises.

reçues tous les jours ; marquées au prix coûtant, comme préparation au système de

Paiement au Comptant.

à commencer du

1er. Mai Prochain.

Des circulaires donnant les prix réduits seront distribuées à cette époque qui prouveront au public les avantages à retirer des achats faits au comptant.

L'établissement de Tailleur est comme toujours sous la direction d'un tailleur de Première Class.

La Boule Rouge.

249 GRANDE RUE 249

WINNIPEG.

A. H. BERTRAND.

la

ABONNEZ-VOUS AU JOURNAL "LE METIS"

LE SEUL ORGANE FRANÇAIS PUBLIÉ DANS LE NORD OUEST.

L'Abonnement est de $2 50 par Année, PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui désireront le recevoir pourront bien s'adresser à J. C. ROYAL, Gérant.

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAPCINE ET CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de Bourgogne, et mêlés avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promptement qu'aucune autre, et l'application en est sûre et plus que celle des autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir ; ils en est autrement de celles-ci qui soulagent instantanément.

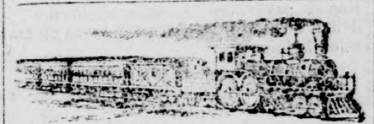
Elles jouissent de toutes les propriétés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatismes très douloureux, douleurs de rognons, de poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elles le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent, à coup sûr, de douleurs de reins, de côte et d'estomac, sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été guéris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. A



Chemin de fer Pacifique Canadien.

SAISON D'ETE

LE ET APRES

LUNDI, 3 MAI, 1880,

LES TRAINS PARTIRONT COMME SUIT :

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent	Ar. Lac Travers
Ex quotidien.		8 am	9.15 a	
Accom. quotidien excepté dimanche	m	9:15 am	1:4 m	
Accom. samedi seulement		7:30 am		1:3

RETOUR.

	Laisse Selkirk.	Laisse St. Boniface.	Arrive à St. Vincent.	Arrive au Lac Travers.
Accom. quotidien excepté dimanche		1:30 am	3:45 pm	
Accom. quotidien excepté dimanche			De 4:00 pm	5 pm
Ex quotidien.		5 pm	8 pm	
Accom. samedi seulem 2:3 pm			8:15 pm	7:10 pm

L'expédition des trains a lieu d'après l'heure de St Paul, c'est-à-dire 7 minutes plus tôt que l'heure de St Boniface. Les trains mixtes de St. Paul, *via* Breckenridge arrivent à St Vincent à 11 hrs. de l'avant-midi, l'Express *via* Fergus Falls à 4 45 hrs de l'avant midi ; le train Express pour le Sud part de St. Vincent *via* Fergus Falls à 12 30 du midi et demi ; le train mixte *via* Breckenridge à 4.45 du soir.

T. J. LYNSKEY.
Surintendant.

Bureaux du Chemin de Fer,
Winnipeg, 30 Avril, 1880.

On demande des Agents.

Les Machines de $65 réduites à $25.



A faire facilement $150 par semaine.

Chevaux et wagons fournis aux agents.

LA NOUVELLE

Machine à coudre "Famille."

LA MEILLEURE ET LA MOINS CHERE DE L'UNIVERS.

L'expérience le prouve au delà de tout doute.

—:O:—

La navette y est à fil double et la piqure est double de chaque côté de l'ouvrage, ce qui lui a fait donner le plus haut prix à l'Exposition Centenaire de Philadelphie en 1876. Les fournitures sont complètes et très considérables que n'importe quelle autre machine, et le prix en est réduit à $25.

Mouvement de la navette horizontale sur cadre fort.

Navette s'ajustant d'elle même, nouvelle tension automatique. (Nouveauté).

Navette très longue et large, s'enlevant facilement.

Bobines très-large, contenant 100 verges de fil, obviant à la nécessité de renouveller souvent.

La tension de la navette se fait directement sur le fil et non pas sur la bobine. Comme dans les autres machines, et est invariable que la bobine soit chargée ou non.

La perfection même du point de la tension.

Le fil supérieur et inférieur sont tirés en même temps et la piqure se fait en même temps au milieu de l'ouvrage, ce qui donne une couture semblable des deux côtés quelque soit l'épaisseur de l'étoffe, cuir ou gaze.

Quatre motions ; le fil part de chaque côté de l'aiguille.

Nouvelle prise s'ajustant d'elle même, le fil ne se mêle pas, et pas de point de perdus.

Bonne largeur du bras, et bonne capacité d'ouvrage.

S'adapte à tous les besoins de couture sans aucune exception.

Les diverses parties peuvent s'échanger.

Fabriquées avec le meilleur acier poli.

Motion positive, et garantie d'ouvrage certaine.

Plus facile à comprendre que n'importe quelle machine.

Travail facile à l'aiguille. Nulle force nécessaire.

Toujours prête, jamais dérangée.

Sa renommée est universelle comme machine sûre pour une famille.

Facile et douce à faire fonctionner, exige peu de soin et durera jusqu'au siècle prochain.

Forte, simple, rapide et efficace.

Servez-vous en une fois, et vous n'en voudrez pas d'autre. L'argent remis avec plaisir si elle ne fait le double de l'ouvrage d'une autre pas plus qu'aucune machine coûtant le double du prix.

Les agents la vende plus rapidement qu'aucune autre par suite de sa qualité et son bas prix."

Venez aux Bureaux de ce Journal pour l'examiner,

ou faites en venir une par l'entremise du journal.

Machines envoyées pour examen avant le paiement. Garantie de 5 ans. Tenues en ordre sans frais. Argent remboursé si la machine n'est pas parfaite. Remises faites au clergé, aux institutions, aux marchands etc, qui veulent prendre des agences. Cheval et voiture fournis gratis. Pour les témoignages voir les livres de description expédiés "franco" avec des échantillons d'ouvrage. Conditions libérales, circulaires, etc., s'adresser :

775 BROADWAY, NEW YORK.

16 Oct. 1879—1 8 6

AGENCE GENERALE

DE

PROPRIETES FONCIERES,

D'ASSURANCES,

de Prêt et d'Emprunt.

—o—

A. A. C. LaRivière — Alex. Kittson

ST. BONIFACE, MANITOBA.

—o—

On se charge de Bureau de la vente et de l'achat des Terres, Lots de Ville et de toute espèce de Propriétés Foncières.

Des Assurances sont aussi prises contre le feu sur les bâtisses, les meubles etc., contre les accidents et sur la vie ; on donne aussi des garanties sur la fidélité des employés publics et municipaux.

Les personnes qui désirent emprunter de l'argent pourront, en s'adressant à ce Bureau, obtenir depuis $ 100 jusqu'à $5 000 en donnant première hypothèque sur des propriétés dont la valeur sera suffisante et les titres reconnus au Bureau des Terres du Gouvernement.

On se charge aussi à ce Bureau de faire les demandes de Patente de terre, d'actes de vente et de toute sorte de contrats.

St Boniface, 20 Mai, 1880



Ce Grand Remède est au nombre des choses nécessaires à la vie.

Ces fameuses Pilules purifient le sang et agissent avec la plus grande efficacité sur.

Le Foie, l'Estomac, les Reins,

et les INTESTINS, donnant du ton, l'énergie et de la vigueur à ces GRANDES SOURCES DE LA VIE. Elles sont recommandées consciencieusement comme remède infaillible dans tous les cas où la santé, quelqu'en soit la cause, s'est affaiblie. Elles sont merveilleusement efficaces pour toutes les maladies des personnes n'importe l'âge, et comme REMEDE GENERAL DE FAMILLE, ne peut être surpassé.



Ses Propriétés de Guérison sont connues dans le Monde Entier

Pour guérir le MAL DE JAMBE ; Mal de Poitrine,

Vieilles Blessures,

Plaies et Ulcères.

c'est un remède infaillible. Si on le frictionne le cou et l'estomac avec précaution il guérit le MAL DE GORGE, Bronchite, les Toux et même l'ASTHME. Pour les Enflures Glandulaires, Abcès, Fistules, Goutte, etc.

HOLLOWAYS PILLS

La Goutte, le Rhumatisme

Et toutes les MALADIES DE LA PEAU, n'ont jamais failli.

Les Pilules et l'Onguent sont manufacturés seulement au

No. 533 RUE OXFORD, LONDRES.

Et sont vendus par tous les Marchands de Remèdes du Monde Civilisé ; avec directions pour s'en servir, dans presque toutes les langues.

Les marques de commerce de ces Remèdes sont enregistrées à Ottawa. Aussi toute contrefaçon dans les Possessions Anglaises de l'Amérique, sera poursuivie.

Les acheteurs devront examiner l'Etiquette sur les Pots et les Boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, Oxford Street, London, il y a falsification.

St. Boniface, 16 Oct, 1879.